

Appel à projets « R&D » 2022

Le Labex Enigmass lance un appel à projets dans le but de financer des dépenses d'équipement permettant de progresser dans le développement de techniques instrumentales novatrices en lien direct avec les thématiques du Labex et offrant des perspectives de détecteurs améliorés.

L'appel cible deux catégories de projets :

- Catégorie A : Projet d'envergure, pour un montant maximal de 140 k€ à dépenser sur la période 2022-2023, permettant une avancée majeure.
- Catégorie B : Projet de type « R&D booster », pour un montant se situant entre 10 et 15 k€, à dépenser en 2022, permettant d'amorcer ou de consolider un projet émergent.

Pour le présent appel, le directoire d'Enigmass envisage de sélectionner deux projets de catégorie A ainsi que deux à trois projets de catégorie B. Le directoire n'envisage pas d'autre appel à projets de catégorie A pendant la phase actuelle du Labex (2020-2024), sauf en cas de report d'un financement non-attribué cette année. En revanche, il prévoit de renouveler l'appel à projets de catégorie B pour 2023.

L'appel est ouvert à toutes les équipes du Labex, avec les coloriations et possibilités suivants :

- Concernant les projets de catégorie A, des priorités avaient été identifiées lors de la demande de prolongation du Labex : futurs détecteurs d'ondes gravitationnelles et du fond diffus cosmologique.
- Les projets portés par des chargés de recherche seront appréciés.
- Les projets de catégorie B peuvent être portés par des post-doctorants, à condition qu'au moins un chercheur ou enseignant-chercheur permanent soit impliqué dans le projet et que le contrat du porteur couvre une grande partie de 2022.
- Les projets en lien avec un travail de thèse (en cours ou prévu) seront appréciés.

Calendrier

- Publication de l'appel à projets : 7 juin 2021
- Date limite de réponse : 15 septembre 2021
- Communication des projets sélectionnés : octobre 2021

Réponse à l'appel à projets

Les équipes d'Enigmass sont invitées à transmettre leur demande (au maximum une par équipe) sous la forme suivante :

- Projets de catégorie A : document de 12 pages maximum (hors annexes), rédigé obligatoirement en anglais.
- Projets de catégorie B : document de 5 pages maximum (hors annexes), rédigé en français ou en anglais.
- Le document sera soumis par mail à l'adresse direction@enigmass.in2p3.fr

La présentation du projet devra inclure les éléments suivants :

- Description du contexte scientifique global et local dans lequel s'inscrit le projet, positionnement par rapport aux axes scientifiques d'Enigmass.
- Description du projet : buts recherchés, méthode employée, livrables et résultats escomptés.

- Mise en œuvre du projet
 - Équipe impliquée (porteur de projet, physiciens permanents, IT, doctorants, post-doctorants).
 - Planning.
 - Budget détaillé, profil de dépenses réaliste, co-financements éventuels.
- Les porteurs sont invités à indiquer si le projet est lié à, ou pourrait déboucher vers, une demande de financement à l'échelon national ou international.
- Annexes : références ou documents (en nombre raisonnable) permettant d'apprécier la pertinence du projet (publications, notes techniques, devis...).

Sélection des projets

Les projets seront examinés par le directoire d'Enigmass, avec l'aide d'experts extérieurs, sur la base des critères suivants : qualité scientifique du projet ; potentiel d'innovation scientifique ou technologique et/ou de développement de compétences ; faisabilité et opportunité ; positionnement dans le contexte (Labex, national, international) ; impact des résultats attendus ; effet levier potentiel.

Notes importantes

L'incertitude entourant la date limite d'éligibilité des dépenses d'Enigmass2 conduit à imposer une certaine rigueur sur le calendrier des dépenses. Les sommes qui n'auront pas été engagées par les projets retenus à la date de fin prévue (fin 2022 pour la catégorie B, fin 2023 pour la catégorie A) sont susceptibles d'être reversées au budget du Labex et affectées à d'autres dépenses.

Si les porteurs de projet ne seront pas soumis à des exigences lourdes et formelles en termes de rapports d'avancement, ils s'engagent à transmettre les informations nécessaires pour les rapports d'activité annuels du Labex. Ils tiendront le directoire du Labex régulièrement informé de la progression des dépenses, comparée au profil estimé, et de toute difficulté éventuelle survenant dans la conduite du projet. Ils pourront également être invités à présenter les résultats obtenus lors de réunions Enigmass.

Toute publication (article ou présentation) relative au projet devra mentionner le soutien du Labex Enigmass.